



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-013 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, D. ZAMBON.

Représentés : B. GATTAZ, J. ROBERT, L. TRICOLI.

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Chantal STELLA.

OBJET : FINANCES : Modification des Autorisations de Programme avant vote du budget primitif 2019

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Avant d'analyser le budget primitif 2019, il convient d'adopter les modifications pour certaines Autorisations de Programme dont la dernière mise à jour date de décembre 2018. Pour rappel, 4 AP sont actuellement en cours :

- n° 18 : Restauration de l'église St Bruno ;
- n° 24 : Centre Social Charles Béraudier ;
- n° 25 : Groupe scolaire Jean Moulin ;
- n° 26 : projet Mille Pas.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 19 mars 2019, le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De modifier l'opération de programme dénommée « Groupe scolaire Jean Moulin » en diminuant le coût du projet suite à un résultat de consultation des entreprises favorable

... / ...

- * **Autorisation de programme** : GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN
- * **Imputation budgétaire** : 90 213 - budget principal
- * **Montant de l'autorisation** : 2 500 000 euros contre 2 612 000 euros en dépenses
1 642 447 euros contre 1 725 440 euros en recettes
soit un coût net de 857 553 euros contre 886 560 euros
- * **Niveau de vote des crédits** : article (opération n° 25)
- * **Répartition des crédits de paiement et de recettes** :

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2018	86 234,31	0,00	
2019	2 178 200,00	1 524 740,00	
2020	235 565,69	117 707,00	
Montant de l'AP :	2 500 000,00	1 642 447,00	857 553,00

- De modifier l'opération de programme dénommée « Projet Mille Pas » re-ventilant légèrement les crédits de Paiement

- * **Autorisation de programme** : PROJET MILLE PAS
- * **Imputation budgétaire** : 90 71 - budget principal
- * **Montant de l'autorisation** : 2 500 000 euros en dépenses
900 000 euros en recettes
soit un coût net de 1 600 000 euros
- * **Niveau de vote des crédits** : article (opération n° 26)
- * **Répartition des crédits de paiement et de recettes** :

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2018	202 306,42	0,00	
2019	2 186 000,00	864 000,00	
2020	111 693,58	36 000,00	
Montant de l'AP :	2 500 000,00	900 000,00	1 600 000,00

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **26 voix POUR - 5 ABSTENTIONS** (R. REVIL, L. TRICOLI, A. GERVASI, J-L. BALLY, A. FAVIER)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT